

## AUTORISATION DE CESSION DE DROIT A L'IMAGE

L'inscription par internet à l'événement « Volvo Plogging » du 8 décembre 2019 implique l'acceptation pleine et entière, ce de manière ferme et irrévocable, des termes et conditions de la présente autorisation de cession du droit à l'image.

**Nature de l'Opération :** Dans le cadre de l'événement « Volvo Plogging », course organisée à Paris le 8 décembre 2019, les participants de cette course seront photographiés et/ou filmés afin de produire des contenus dans l'objectif de promouvoir le #VolvoPlogging. Ce notamment, mais non exclusivement, sur les réseaux sociaux de Volvo Car France (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, YouTube), sur le site internet de Volvo Car France, sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, YouTube) de Run Eco Team (association de Plogging avec laquelle l'agence MATRIOCHKA organise la course), ainsi que via différents supports médias (télévision, radio, presse écrite, internet, ...);

**Objets de l'autorisation :** Autorisation de reproduire, représenter, et adapter l'image - ci-après dénommée l'« Image » - des participants à la course de Plogging Volvo Car France organisée le 8 décembre 2019 et destinée à être exploitée dans les conditions des présentes ;

**Photographies réalisées par :** L'Agence organisatrice, Matriochka Influences, SAS, au capital de 3.000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 801 025 131, dont le siège social est situé 6 rue de Lisbonne 75008 Paris, ci-après dénommée «l'Agence organisatrice », agissant au nom et pour le compte de son client VOLVO CAR France, ci-après « l'Annonceur ».

**Par les présentes, le participant qui s'inscrit à l'événement « Volvo Plogging » du 8 décembre 2019 à Paris :**

**1/** accepte l'exploitation publicitaire de son Image et de son prénom (et ce compris sa reproduction, sa représentation et son adaptation) dans le cadre de la communication et la promotion de l'événement « Volvo Plogging » ;

**2/** accorde son autorisation à titre gracieux à l'Agence organisatrice et/ou l'Annonceur de reproduire, représenter, adapter directement ou indirectement, les captations d'Images citées en référence ;

**2/** accorde son autorisation à l'Agence organisatrice et/ou l'Annonceur pour 1 an à compter du 8 décembre 2020, autorisation tacitement reconductible, pour une exploitation Monde, notamment sur Internet.

**3 /** donne son autorisation à l'Annonceur et/ou l'Agence organisatrice d'apporter à son Image toute modification technique, adjonction ou suppression jugée nécessaire à son exploitation pour les besoins des créations-;

**4/** autorise l'Annonceur et/ou l'Agence organisatrice à communiquer son Image auprès du public sur tous supports médias connus ou inconnus à ce jour (télévision, radio, presse écrite, internet, ...), par tous procédés médiatiques connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports et en tous formats connus et inconnus à ce jour, et ce dans les secteurs commerciaux et non commerciaux, publics et privés, en vue de la réception collective et domestique et/ou à des fins de promotionnelles (en ce compris communication interne et/ou externe de l'Annonceur) ;

**5/** autorise en particulier une exploitation publicitaire, dans le cadre de la communication du « Volvo Plogging » pour une exploitation Monde, notamment sur Internet, et en particulier pour les supports suivants :

- Site internet et réseaux sociaux de Volvo Car France

- <https://www.volvocars.com/>
- <https://www.facebook.com/pg/VolvoCarFrance/posts>
- <https://twitter.com/VolvoCarFR>
- <https://www.instagram.com/volvocarfr/>
- <https://www.linkedin.com/company/10288664/admin/>
- <https://www.youtube.com/user/rpvolve>

- Réseaux sociaux de Run Eco Team

- <https://www.facebook.com/groups/466204943566316/>
- <https://twitter.com/runecoteam?lang=fr>
- <https://www.youtube.com/channel/UC-H7PZtTqghFf3gXiKxSSlw>
- <https://www.instagram.com/runecoteam/>

Certaines captations d'images pourront être médiatisées sur les réseaux sociaux sus-cités. D'autres resteront toujours visibles sur les comptes de Volvo Car France dans le fil d'actualité de la marque, sans média.

**6/** déclare être informé(e) que l'Annonceur et/ou l'Agence organisatrice ne prennent aucun engagement concernant l'exploitation de sa participation. A ce titre, il déclare renoncer à tout recours en cas d'absence d'exploitation de sa participation ;

**7/** déclare être habilité et/ou avoir seul les qualités requises pour accorder à l'Annonceur et/ou l'Agence organisatrice la présente autorisation ;

**8/** Toute demande du Participant à l'Agence organisatrice devra être adressée par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante : Agence Matriochka Influences, 6 rue de Lisbonne, 75008 Paris ;

**9/** La présente autorisation est régie par la loi française. Toute contestation sur l'exécution ou l'interprétation de la présente autorisation sera soumise aux Tribunaux de Paris.